

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0
Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169
Année 16, Numéro 1 FÉVRIER 2018

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE ET DU LOCAL DE LA SALLE DE JEUX

Lieu : Local du sous-sol du Centre Communautaire situé au
17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles

FIN DE SEMAINE

Vendredi soir

Patinage libre 18H30 à 19H30

Hockey 19H30 à 21H00



Samedi, Dimanche

Patinage libre 13H00 à 15H00

18H30 à 19H30

Hockey 15H00 à 17H00

19H30 à 21H00

Jeux disponibles

- Table de ping-pong, table de Mississippi, jeux de société.

OPTI-CARNAVAL LES 9 ET 10 MARS 2018

Le Club Optimiste est heureux de vous annoncer que la 26^e édition d'Opti-Carnaval aura lieu les 9 et 10 mars prochain. Nous vous invitons à surveiller le site Internet de la municipalité, la programmation y sera affichée.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

Ce message s'adresse aux exploitations agricoles enregistrées (EAE) inscrites auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) situées en tout ou en partie en zone agricole. Grâce à cette inscription, les producteurs ont droit à une certaine aide financière lorsque des travaux sont projetés à l'égard des travaux pour l'entretien (nettoyage, drainage agricole, réparation exécutoire, etc.) des cours d'eau en milieu agricole.

Pour cela, vous devez tout d'abord communiquer avec M. Simon Claveau (418-851-3206 poste # 3121) responsable des cours d'eau à la MRC les Basques afin de déposer une demande. M. Claveau fera cheminer votre requête à travers les autorisations environnementales devant être obtenues pour certains types d'intervention. Il est important de savoir que les travaux doivent être exécutés selon les règles de l'art et par un entrepreneur possédant un numéro de la Régie du Bâtiment (RBQ). Les frais seront divisés au moyen d'un règlement municipal de taxation entre les différents bénéficiaires selon les superficies touchées par propriété. Chaque producteur inscrit au MAPAQ pourra obtenir cette aide financière grâce à cette démarche. Cette aide couvre un certain pourcentage des frais et non la totalité.

Nettoyage : Travaux de récupération pouvant être réalisés par le producteur et ne nécessitant pas de creusage, d'excavation ou de dragage et visant l'enlèvement des débris, des déchets, des branches et des arbres morts, etc.

Entretien : Interventions réalisées exclusivement par la MRC et visant à enlever les sédiments accumulés dans le lit du cours d'eau et à rétablir la ligne de fond projetée originale.

Aménagement : Interventions réalisées exclusivement par la MRC et visant à modifier ou affecter la géométrie, le fond ou les talus d'un cours d'eau.

Autres travaux : Pour tout autre type d'intervention pouvant être réalisée dans la rive et le littoral d'un cours d'eau, l'accord de la municipalité ou de la MRC est nécessaire. L'aménagement, à des fins agricoles, de canaux d'amenée ou de dérivation pour des prélèvements d'eau exige, avant réalisation, l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation du MDDEFP.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 12 janvier et 12 mars 2018 à 19 h 30 à la salle municipale située au
17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles.

Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.

Bienvenue à tous ! S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté (es) au lendemain.



JOURNÉE GRATUITE – PARC DU MONT ST-MATHIEU

Encore cette année une journée gratuite de ski, planche à neige et glissade est offerte aux citoyens de la MRC les Basques, au Parc du Mont-St-Mathieu.

Pour la municipalité Notre-Dame-des-Neiges, cette journée sera dimanche **25 MARS** prochain. Vous pouvez vous procurer vos coupons d'accès au bureau municipal sur la présentation d'une carte d'identité, et ce, avant le 23 mars à 16h00.

Le jour de l'activité, vous devrez présenter, en plus de votre coupon, une carte d'identité mentionnant votre adresse.

BONNE GLISSE !!



TRANSMISSION DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES ANNÉE 2018

Prenez note que votre compte de taxes pour l'année 2018 sera disponible vers la mi-février.

BILAN DES PERMIS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2017

Il est temps du bilan de l'année 2017 au niveau du service d'urbanisme. Nous tenons à souligner et remercier nos citoyens qui ont investi environ 1,9 million de dollars en rénovations et en constructions sur leur propriété en 2017. Ceci ajoute du charme à notre municipalité et permettra à notre patrimoine bâti de perdurer à travers les années.

Il faut également souligner la construction d'une nouvelle résidence. Nous soulignons également l'investissement en cours de la Fromagerie des Basques pour la réfection et l'agrandissement de la façade de la fromagerie, pour une somme d'environ 1 million de dollars. Aussi, notons le projet de Go Usinage, pour l'agrandissement de ses opérations dans des locaux voisins.

Merci à vous tous d'investir dans notre municipalité. Nous espérons que plein d'autres beaux projets se réaliseront en 2018.

Au plaisir de travailler avec vous,

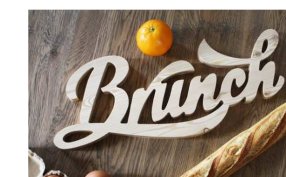
Sarah Gauvin, Inspectrice des bâtiments et en environnement

BRUNCH AFEAS 4 FÉVRIER

L'AFEAS de Trois-Pistoles invite toute la population à son brunch le dimanche 4 février à 11h00 à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles.

Invité: Monsieur Michel Kelly, physiothérapeute

Prix de présence. Bienvenue à vous.



RÈGLEMENT NO 244 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS), MATIÈRES RECYCLABLES, MATIÈRES ORGANIQUES



Le 24 mai 2017, le conseil de la MRC des Basques adoptait le règlement n° 244 relatif à la gestion des matières résiduelles (déchets), des matières recyclables et des matières organiques. **Cette nouvelle réglementation entrera en vigueur le 1^{er} mai 2018.** Elle s'appliquera aux immeubles résidentiels permanents, aux habitations saisonnières, aux industries, aux commerces et aux institutions. Elle découle de la mesure 30 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Nous vous invitons à prendre connaissance de ce premier bulletin qui aborde la réglementation qui touchera les immeubles résidentiels permanents.

Saviez-vous que le gouvernement entend recycler 60 % de la matière organique et interdire l'élimination de cette matière dans les sites d'enfouissement technique d'ici 2020? Actuellement, le service de collecte des matières organiques de notre MRC, comme bien d'autres ailleurs au Québec, n'est pas utilisé à sa pleine capacité. Nous avons à améliorer nos rendements, nous devons unir nos efforts pour réduire la matière qui se dirige vers le site d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup et augmenter la matière qui se dirige vers l'usine de biométhanisation. La diminution des matières recyclables peut être associée à une diminution volontaire du rendement ou à un changement dans les habitudes des gens : utilisation de contenants à remplissage multiple, sacs réutilisables lors des emplettes, achat de produits sans emballage unique, diminution du papier, retour des objets consignés. Tous ces petits gestes sont représentatifs d'une volonté qui prône une démarche axée sur la réduction à la source et une consommation écoresponsable.

Statistiques 2016-2017

- Les matières organiques détournées du site d'enfouissement technique passent de 270 tonnes en 2016 à 249 tonnes en 2017. ☹ L'objectif de la MRC pour 2017 était de 290 tonnes.
- Les déchets envoyés au site d'enfouissement technique passent de 3435 tonnes en 2016 à 3647 tonnes en 2017. ☹ L'objectif de la MRC pour 2017 était de 3400 tonnes.
- Les matières recyclables valorisées passent de 809 tonnes en 2016 à 774 tonnes en 2017. ☹

Note : Ces tonnages comprennent l'ensemble des immeubles desservis (résidentiels permanents et saisonniers, industries, commerces et institutions).

Vous pouvez consulter la réglementation complète à partir de notre site Internet au www.notedamedesneiges.qc.ca sous l'onglet « Services aux citoyens » et « Gestion des déchets »

AIDE POUR REMPLIR SES DÉCLARATIONS DE REVENUS

Le Centre d'action bénévole des Basques, dans le cadre de son Programme des Bénévoles, vous offre la possibilité de faire compléter vos rapports d'impôts fédéral et provincial. Vous devez **OBLIGATOIREMENT** prendre un*rendez-vous*(418-851-4068). Vous pourrez le faire à compter du **7 mars 2016**.

Veuillez noter que ce service s'adresse qu'aux personnes qui reçoivent : des prestations d'aide sociale, Sécurité du Revenu, allocation au conjoint, supplément du revenu, etc.

Informations : 418-851-4068 ou info.cia@bellnet.ca
Suzanne Jean, coordonnatrice au Secteur Bénévolat



MOT DU MAIRE

Citoyennes et citoyens,

Puis-je dans un premier temps, vous souhaiter qu'au moins un des projets que vous reportez depuis des lunes se réalise en 2018 ? Aussi, que vous repreniez contact avec un parent, ami(e) ou connaissance en qui vous éveillerez des souvenirs oubliés et vous rajeunirez pendant quelques moments.

Je vous invite aussi à venir partager vos idées au prochain *Café du Maire*, mais aussi lors du prochain conseil. La formule *Café du Maire* est une occasion des plus propices aux échanges informels. Ceux qui étaient présents au dernier, malgré la tempête, pourront en témoigner. Le prochain événement est prévu quelque part en mars. Il me fera plaisir de vous entretenir, entre autres, des produits de l'éolien et nous pourrons faire un survol des bénéfices qui vous reviennent. Au plaisir !

L'agenda des travaux de l'année 2018 sera exceptionnellement très chargé, particulièrement en raison des travaux assujettis à la *Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ)*. Plus de 800 000 \$ d'investissement à peu de frais pour nous tous si ce n'est que les intérêts d'un emprunt temporaire effectif pendant la réalisation des travaux.

Autre sujet chaud en 2018, la collecte d'ordures dans son ensemble. Savez-vous que les coûts d'élimination des ordures s'élèvent à plus de 15 000 \$ par mois ? L'utilisation du bac brun, que l'on apprivoise lentement, est LA solution afin de minimiser ces coûts, car les municipalités sont facturées au poids total des matières transportées au site d'enfouissement. Seulement 30 % des déchets ménagers compte pour 70 % du poids de toutes les ordures ménagères. Adopter définitivement le bac brun permettrait de diminuer les coûts de façon instantanée.

Autre sujet, le format papier de ce feuillet comporte un coût important en dollars, mais surtout en temps de production. Le conseil regarde donc la possibilité de migrer exclusivement au format électronique (par courriel) ainsi que sur le site web de la municipalité. Il est possible que quelques copies soient toujours disponibles au Bureau municipal pour ceux qui préfèrent le lire sur papier. Il me fera plaisir de vous entendre à ce sujet lors de mon prochain *Café du Maire* qui se tiendra en mars. Une décision finale sera prise par la suite.

Enfin, mon rôle de Maire me demande parfois de protéger l'intégrité du travail de nos fonctionnaires municipaux. Il est important de souligner que le rôle des employés-cadres et non-cadres est de mettre en application les décisions du conseil tout en s'assurant du respect des très nombreuses lois et réglementation régissant les activités municipales. Soyez assuré qu'aucun citoyen n'est négligé dans les décisions. Toutes applications des lois et règlements sont effectuées dans le seul objectif de servir le bien commun. La compréhension de tout un chacun est essentielle au bon fonctionnement de la municipalité.

En terminant, voici quelques autres dossiers en rafale :

- Depuis le 18 janvier dernier, les motoneigistes peuvent maintenant circuler légalement dans le village de Rivière-Trois-Pistoles, sur un circuit approuvé ;
- Un comité étudie toutes les avenues pour encore améliorer le déneigement. Un autre se penche sur des améliorations significatives pour notre terrain de jeux. Nous avons également des suggestions intéressantes pour d'autres projets simples, mais tellement porteurs de marques de prestige pour l'avenir ;
- L'érosion des berges devient un problème dans certains secteurs de la municipalité et des solutions sont déjà en œuvre pour pallier à long terme cette problématique. Nous tiendrons au courant les résidents de ces secteurs des différents travaux à y effectuer.

Cordialement,

Jean-Marie Dugas, maire